

Conseil Municipal du 20 septembre 2012

Présents : François Gary maire, Jean-Noël Gorge, Christian Germain, Philippe de La Bussière, Anne-Lise Moulin, Patrick Lonjaret,

Etaient excusés : Michel Luquet, Valérie Rossignol qui donne pouvoir à Anne Lise Moulin, André David qui donne pouvoir à Jean Noël Gorge, Jean Pierre Gilbert qui donne pouvoir à Philippe de la Bussière,

Etait absent: Laurent Pierre

Secrétaire de séance : M. Philippe de la Bussière

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 juillet 2012

1) Travaux d'entretien des bassins de traitements des eaux usées :

L'entreprise Guinot Réseaux a réalisé le busage du ruisseau d'eau claire situé en amont de la lagune de Fley sur 48 m pour un prix de 2726 euro.

Une rencontre avec l'entreprise VEOLIA est prévue le 27/09 pour envisager l'éventuelle évacuation des boues des lagunes du bourg avant de procéder à la réparation de la digue du 2ème bassin gravement endommagée par les ragondins, le 1er bassin semblant fonctionner normalement.

2) Transport scolaire :

Bon déroulement du transport communal des enfants de Fley fréquentant la maternelle et l'école primaire de Buxy, cette année le minibus est complet.

Le montant des subventions versé par le Conseil Général pour le seul transport des enfants du primaire (celui des enfants de maternelles n'est pas pris en compte) se monte pour cette année à 3456 euro.

3) Compte rendu d'activités de la ccScc :

Modifications de statut de la communauté de communes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

1° - Que la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise, par

délibération en date du 19 Septembre 2012, a accepté, à la majorité de ses membres, la modification de ses statuts ci-joints.

Les modifications proposées ont pour objet :

- D'ajouter une compétence relative à l'accueil de Services Publics dans les futurs locaux de la ccScc, (cf. statuts joints)
- De remplacer « *étude et instauration de la Taxe de séjour* » par « *la Gestion de la Taxe de séjour* »
- D'ajouter dans les compétences facultatives, au paragraphe « Actions sociales d'aide à la personne », la compétence relative au programme « Habiter Mieux » (cf. statuts joints)

2° - Conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux Communes membres de se prononcer sur les modifications statutaires projetées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Décide :

- De donner son accord pour la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise,

Et

- D'adopter les statuts modifiés qui seront annexés à la présente délibération

Le maire fait part aux conseillers de l'avancement des travaux des locaux de la ccScc : Centre d'accueil petite enfance (de 10 semaines à 4 ans) février 2013, les bureaux administratifs seront disponibles un mois ou deux plus tard. Les travaux ont été subventionnés à ce jour au niveau de 51 % du coût global.

Le projet éolien a été abandonné, la ccScc n'en prend donc pas la compétence.

Un projet de programme de compostage est à l'étude (pour le broyage des déchets verts). Le conseil municipal remarque que ce service servira surtout pour la ville de Buxy.

Lecture du rapport annuel du SMET Nord-Est 71 pour l'exercice 2011. L'opération de l'usine pour la production de méthane n'est pas financée à ce jour, le conseil se pose des questions quant à l'opportunité de sa réalisation, d'autant que la diminution des fermenticibles réduit d'autant la production de gaz...

4) Travaux du SYDESL

Travaux d'enfouissement des lignes aériennes dans la rue de l'Arceuil et d'une portion de la rue de la Flontaine du bourg : le conseil municipal n'a pas décidé ces travaux, les délégués de la commune (Jean Noël Gorge et Philippe de la Bussière) sont chargés de s'informer du projet. Il est rappelé que l'enfouissement des lignes télécom est à la charge de la commune et serait de l'ordre de 15 000euros. La prochaine tranche qui avait été envisagée se situait à Rimont.

5) Gestion des baux locatifs :

“Le conseil municipal autorise le maire pour toutes signatures dans la gestion des baux locatifs de la commune : terrains communaux, la maison communale de Rimont et le logement situé au dessus de la mairie. En son absence, le premier adjoint, se verra délégué cette autorisation.”

6) Repas des anciens et cérémonie du 11 Novembre.

La cérémonie au monument aux morts de Fley aura lieu dans les mêmes conditions que les années précédentes. Le CCAS a choisi cette année “le restaurant du guide de Marloux” pour inviter les anciens du village.

7) Questions diverses :

Installation des six mats de signalisation notamment aux entrées de Rimont. Le 2ème adjoint se propose de réaliser ce travail, après les vendanges, si techniquement cela est possible.

Le poêle à bois a été commandé pour un montant de 629 euro TTC, non livré.

La commune a pour obligation d'élaborer “un document unique”, qui consiste à répertorier et à classer les risques auxquels sont exposés les agents. Le Centre de gestion a été sollicité pour intervenir.

Le 1er adjoint fait un compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté concernant le recensement de la population 2013. Il se déroulera du 16 janvier au 16 février. Le coordinateur sera Jean Noël Gorge et l'agent recenseur Fabienne Chouquet.

Le Maire, François GARY

